



Sharing
Projects
Community

Accord de Partnership avec une Entité Privée

Version française

À propos des partenariats:

- Devenir Partenaire
<https://sharing-projects.community/fr/partenaires/devenir-partenaire>
- Code d'Éthique et Normes Opérationnelles
<https://sharing-projects.community/fr/ce-no>
- Nos conditions générales
<https://sharing-projects.community/fr/conditions-generales>

Approuvé par le Conseil d'Administration

Version 1.1
mai 2025

Document: DOC-AP:EP-1.1
Pages: 8

administration@sharing-projects.community





Le présent Accord (l'« accord ») daté du

Entre:

Company

Sharing Projects Community
20-22 Wenlock Rd, London
N1 7GU
United Kingdom
Company Nr. 14802748

administration@sharing-projects.community

(suivre "Sharing")

Le Contracteur

Email:

Telefono:

(suivre "Contracteur")

Context

- A) Sharing possède et gère un grand nombre de membres via des plateformes sociales et se concentre sur la croissance de son activité.
- B) B) Le Sujet, en tant que Contracteur, souhaite confier à Sharing la tâche de Publier son nom, son image, son activité ou son service en son nom, pour une période de temps établie à suivre et a accepté et signé les termes et conditions indiqués dans le présent Contrat.
- C) **Les deux parties approuvent le Code d'Éthique**, qui établit les principes éthiques fondamentaux à adopter.
Voyez: <https://sharing-projects.community/fr/ce-no/code-dethique>
- D) **Les deux parties s'accordent sur les normes d'exploitation**, qui décrivent les normes de conduite et les procédures de conformité.
Vedi: <https://sharing-projects.community/fr/ce-no/normes-operationnelles>

Compte tenu de ce qui précède et des avantages et obligations mutuels énoncés dans le présent Accord, dont la réception et la suffisance sont par les présentes reconnues, les parties au présent Accord conviennent de ce qui suit.





1 - Engagements de partenariat

1.1 - Sharing s'engage à parrainer le Contracteur dans ses Réseaux pendant une durée définie, selon les modalités précisées ci-dessous.

1.2 - La durée du Partenariat¹ et les relations de parrainage du Contracteur s'étendent sur une période de : (veuillez cocher de manière appropriée)

- | | |
|----------------------------------|------|
| ☐ 1 Mois | 30€ |
| ☐ 2 Mois | 50€ |
| ☐ 6 Mois | 120€ |
| ☐ 1 Année | 180€ |

Pour plus d'informations, nous vous recommandons de consulter la liste de prix dédiée disponible à l'adresse: <https://sharing-projects.community/fr/partenaires/devenir-partenaire>

1.3 - Sharing s'engage, dans le délai indiqué, à réaliser les tâches suivantes pour le compte du Contracteur :

- Réaliser des activités de publicité en ligne dans leurs groupes sociaux et canaux, telles que la publication de publications, d'images, de liens et d'autres contenus au nom de le Contracteur pour promouvoir sa personne ou le nom de son entreprise
- Produire et publier du contenu pour et sous son nom et/ou sa marque (tels que des textes, des pages Web, des vidéos, de l'audio, des animations, etc.) pour lui permettre d'étendre sa portée auprès des clients finaux
- Selon le niveau de partenariat, des personnalisations numériques peuvent être produites en votre faveur et avec votre nom comme préfixe, telles que des adresses URL et/ou des listes de diffusion avec les extensions « *sharing-projects.community* » et/ou « *sharing-projects.co* »
Par exemple : Liste de diffusion au format *nom-partenaire@sharing-projects.community* et URL courte *nom-partenaire.sharing-projects.co*

1.4 - Sharing se réserve le droit d'établir de manière indépendante ses propres horaires de travail, les lieux dans lesquels exercer ses activités et la qualité d'exécution de son travail.

Les horaires d'ouverture indicatifs sont conformes aux horaires de bureau conventionnels.

1 Voir les plans sur <https://sharing-projects.community/fr/partenaires/devenir-partenaire>





2 – Zone de publication

2.1 – Sharing publiera les contenus du Contracteur sous forme de Parrainage dans ses Réseaux (Groupes et Canaux Sociaux).

2.2 – Le Contracteur est conscient qu’une fois les publications le concernant réalisées, elles seront visibles globalement et pourront également être persistantes sur des canaux extérieurs à ceux de Sharing, tels que par exemple les résultats parmi les Moteurs de Recherche, les Archives Web et l’historique des Posts sur les différentes plateformes sociales sur lesquelles il intervient.

3 – Autorisations de publication

3.1 – Pendant la durée du contrat, Sharing effectuera des opérations quotidiennes aussi pour le compte et au nom du Contracteur, dans son intérêt.

3.2 – Les problèmes extraordinaires ou plus importants doivent être signalés au(x) superviseur(s) concerné(s).

4 – Coûts

4.1 – Les frais d’intervention de Sharing pour les activités de parrainage sont fixés par le Contractant lui-même au point 1.2 et doivent être payés simultanément à la présentation de ce document, comme preuve expresse de volonté contractuelle.

4.2 – Les abonnements avec des quotas fragmentés et inférieurs à ceux établis ne seront pas pris en considération.

Dans ce cas, les personnes de référence seront à nouveau contactées et, si nécessaire, les frais éventuels devront être compensés ou remboursés, en conservant toujours la même devise avec laquelle ils ont été initialement payés.

Veuillez consulter les tarifs sur la page dédiée :

<https://sharing-projects.community/fr/partenaires/devenir-partenaire>





5 - Durée et résiliation

5.1 - La durée du présent contrat est fixe et est valable pour la période choisie par le Contracteur lui-même au point 1.2, avec une **durée minimale de 1 mois**.

En cas de résiliation anticipée en cours de publication, le contrat pourra être résilié mais dans les conditions suivantes :

- Le remboursement est recalculé en tenant compte des coûts des périodes de publication déjà effectuées
- Le seuil minimum est celui relatif à 1 mois de publications, toute somme inférieure au tarif applicable ne pourra être remboursée
- En cas de crédit de la part de le Contracteur, il lui sera remis un bon de réduction dédié avec un tarif et/ou une valeur temps équivalents

Veuillez consulter nos conditions générales :

<https://sharing-projects.community/fr/conditions-generales>

6 - Vie privée et confidentialité

6.1 - Le contenu du présent accord est considéré comme réservé et confidentiel.

6.2 - Le présent document comprend également une définition de l'Accord de non-divulgaration (NDA), de sorte que le parti doit conserver les données personnelles ou personnelles qui, ou les modifications spécifiques, ne doivent pas être divulguées.

6.3 - Sharing s'engage à conserver toutes les informations relatives aux affaires, aux finances, aux opérations commerciales, à la clientèle et au personnel de le Contracteur. Les informations ne peuvent pas être divulguées si elles sont réservées ou réservées à un secret commercial.

6.4 - La cessation du présent accord Sharing n'est pas tenue de restituer les éventuels bénéfices dérivés de l'interaction avec le Contracteur (c'est-à-dire la participation au programme d'affiliation, le bénéfice du contrat dédié, etc.), qui ne détermine pas pour le Contracteur un risque ou une perte.

6.5 - Toutes les idées, inventions, modifications, améliorations, méthodes, formules, codes, logiciels, projets, recettes, matériaux, savoir-faire, modèles, conceptions, cartes et autres droits de propriété intellectuelle, comprenant le matériel généré au cours de l'intervention, exposant toutes les parties en litige sans l'extérieur onéri.

Dans ce cas, vous devrez être séparés séparément des accords spécifiques (par exemple, enregistrements de marque, brevets, etc.)

6.6 - Tous les produits matériels de partage pour le compte du Contracteur au cours de la collaboration seront considérés et partagés internationalement avec le





matériel opérationnel et, en fin de compte, de responsabilité publique préalable via autorisation écrite.

7 - Clause anticoncurrentielle

7.1 - Afin d'éviter le chevauchement de Postes relatifs à des fournisseurs similaires, les dates de paiement et d'envoi de ce document feront foi.

Dans tous les cas, nous nous réservons le droit de gérer les différentes dates de publication des Articles en fonction des périodes réservées par chacun..

8 - Loi applicable et juridiction

8.1 - Le présent accord est régi par le droit du Royaume-Uni.

8.2 - Tout différend entre les parties concernant le présent accord sera initialement résolu entre les parties par des solutions pacifiques et amiables.

Si aucune solution n'est trouvée, le litige peut être considéré comme une question de compétence judiciaire.

9 - Clauses d'indemnisation

9.1 - Le Contracteur indemniserà Sharing de toute réclamation, responsabilité, action en justice de toute nature découlant de l'exécution de son rôle, y compris les frais juridiques, les remboursements et/ou les réclamations qui pourraient être formulées contre lui en raison de la publication du contenu du Contracteur.

Cette clause d'indemnisation s'applique notamment lorsqu'il est raisonnablement admis que le Contracteur a commis une négligence, une fraude ou une activité illégale.

10 - Dates de début et de fin

10.1 - Le Partenariat débute à la date indiquée dans le présent document (voir page 2) et aux dates de paiement et d'envoi du présent Contrat.

10.2 - Les dates de publication des Articles seront convenues et planifiées sur un calendrier et dépendront du temps nécessaire pour trouver et/ou produire le matériel nécessaire, elles seront donc convenues dans des phases ultérieures.





11 – Autres dispositions

11.1 - En cas de conflit entre le présent Contrat et des contrats antérieurs, il sera convenu lequel des différents termes sera contraignant et les éventuelles différences financières devront être réglées.

Le Contracteur

apporte firma digitalizzata

